

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Techniques et pratiques de soudage

CODE DE L'U.E. (2): 27 70 45 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 205
--------------------------------------------	----------------------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1)

Date et signature (1) :

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (... page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (... page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Technologie du soudage	CT	J	32	
Travaux pratiques : soudage	PP	C	96	
Part d'autonomie		P	32	
Total des périodes			160	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - **PAS D'ACCORD** (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 24 février 2016.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Annexe 1

1. Finalités de l'Unité d'enseignement

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement doit permettre à l'étudiant de:

- ◆ développer des techniques et des connaissances nécessaires à la réalisation de soudures,
- ◆ réaliser des soudures par diverses techniques,
- ◆ développer des attitudes de précision,
- ◆ respecter les consignes de sécurité et d'environnement conformément à la réglementation en vigueur.

Annexe 2

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

en français :

- ◆ de lire et/ou de comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne,
- ◆ de s'exprimer oralement et par écrit en produisant des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs) au message simple mais clair.

en mathématiques :

- ◆ d'opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division),
- ◆ de prendre une fraction d'un nombre,
- ◆ de reconnaître et de différencier les solides et les figures planes classiques,
- ◆ de calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes, le volume des solides,
- ◆ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée,
- ◆ de mesurer et de construire un angle à l'aide du rapporteur.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB

Annexe 3

4. Acquis d'apprentissages

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer le choix de la technique utilisée,
- ◆ de réaliser des soudures élémentaires à l'arc et au chalumeau,
- ◆ de procéder à des réparations élémentaires par soudage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la précision,
- ◆ des connaissances technologiques,
- ◆ de la pertinence des explications techniques,
- ◆ de la qualité de la réalisation.

Annexe 4

5. Programme

5.1. Etudiant

Technologie du soudage

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décoder et d'interpréter les représentations symboliques courantes des soudures,
- ◆ de décrire de façon simple le fonctionnement, l'allumage, le réglage et l'entretien de façon simple d'un poste à souder,
- ◆ de citer et d'appliquer les grandeurs électriques: intensité, différence de potentiel, puissance,
- ◆ d'estimer et d'expliquer un risque afin de la prévenir (fumées, gaz, rayonnement, brûlures, incendie, explosion...) :
 - décrire les circonstances dans lesquelles ces incidents peuvent se déclencher,
 - identifier les protections individuelles,
 - expliquer les dangers de l'électricité, des rayons UV et de la soudure et comment s'en protéger,
 - identifier les types de brûlure,
 - décrire les procédures d'urgence en cas d'accident.

Travaux pratiques : soudage

En respectant les règles de sécurité en vigueur,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de veiller au réglage, à la maintenance et à l'entretien d'un poste de soudure à l'arc, semi-automatique et oxy-acétylénique,
- ◆ de reconnaître le type de soudage à effectuer,
- ◆ de préparer les pièces et effectuer leur accostage,
- ◆ de choisir correctement le métal d'apport si nécessaire et de souder
 - par le procédé de soudage à l'arc (soudures d'angle et soudures bord à bord),
 - par le soudage au chalumeau (avec et sans métal d'apport),
- ◆ de préparer les pièces et de couper de façon manuelle par le procédé oxyacétylénique,
- ◆ de préparer les pièces et de souder par le procédé semi-automatique,
- ◆ de respecter les critères de qualité des soudures et de les contrôler visuellement.

5.2. Chargé de cours

Le chargé de cours veillera au respect des règles de sécurité et du programme « étudiant », tant en technologie qu'en travaux pratiques.

Annexe 5

6. Constitution des groupes ou regroupement

En travaux pratiques, il est recommandé de ne pas dépasser 2 étudiants par poste de travail.

Annexe 6

7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.